



Journée internationale des personnes d'ascendance africaine
31 août 2024

« La quête de l'autodétermination : En solidarité avec le peuple haïtien et les personnes d'ascendance africaine du monde entier »

Déclaration du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine

GENÈVE (04 septembre 2024) - A l'occasion de la 4ème Journée internationale des personnes d'ascendance africaine, le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine souligne l'importance du droit à l'autodétermination.

Après des siècles d'esclavage, de colonialisme, de ségrégation et d'assujettissement, les Africains et les personnes d'ascendance africaine se sont battus avec du sang, de la sueur et des larmes, ont payé leurs oppresseurs avec des ressources matérielles rares et durement gagnées dans certains cas, et ont obtenu des déclarations formelles d'indépendance.

Haïti, la première république Noire libre du monde, née d'une révolution réussie d'Africains autrefois réduits en esclavage, a payé la rançon de l'indépendance pendant cent vingt-deux ans, ce qui a contribué à appauvrir Haïti et à laisser un grand nombre de ses habitants dans le dénuement jusqu'à aujourd'hui. Le Groupe de travail rappelle l'appel lancé par le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme lors de sa visite en Haïti en février 2023, en faveur d'une transformation profonde d'Haïti centrée sur les droits de l'homme.¹ Il est impératif qu'une telle transformation s'attaque aux causes profondes de l'insécurité qui prévaut, notamment les graves inégalités, la corruption et l'impunité bien ancrées et la détérioration croissante de la situation des droits de l'homme dans le pays. La violence et l'insécurité ont poussé de nombreux Haïtiens à quitter le pays, les exposant à de multiples violations des droits de l'homme, comme l'a souligné le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) dans sa déclaration du 28 avril 2023.²

Le Groupe de travail est solidaire d'Haïti, à l'occasion des deux cent vingt ans de son indépendance, et des personnes d'ascendance africaine dans le monde entier.

¹ Statement by the UN High Commissioner for Human Rights, [UN High Commissioner for Human Rights Volker Türk concludes his official visit to Haiti](#), 10 February 2023.

² Statement by CERD, [Stop deporting Haitians on the move in Americas, UN Committee warns](#), 28 April 2023.

Les événements récents survenus aux quatre coins du monde ont révélé l'impact permanent de l'héritage du colonialisme et de l'esclavage. Cent vingt ans après l'indépendance d'Haïti, il existe encore aujourd'hui dix-sept territoires non autonomes,³ dont beaucoup sont des petits États insulaires en développement (PEID) et des pays les moins avancés (PMA). Dans de nombreux cas, une proportion importante de leur population est africaine ou d'origine africaine, et est confrontée à des difficultés spécifiques en raison de résultats socio-économiques cumulativement disproportionnés.

Dans certains cas où les États ont obtenu une indépendance formelle, le fardeau de la dette et l'héritage de l'esclavage, de la colonisation et de l'asservissement ont laissé une pauvreté endémique et structurelle à l'échelle mondiale dans les régions habitées par des personnes d'ascendance africaine au sein des pays et entre les pays, même parmi les pays à revenu élevé, et ont fait peser le joug du développement hégémonique sur un écosystème de désautonomisation économique.⁴

Le discours sur la décolonisation et le militantisme en faveur des réparations sont aujourd'hui plus résolus et incontournables, recueillant le soutien des Africains, des personnes d'ascendance africaine et de ceux qui leur témoignent une véritable solidarité dans le monde entier. Le plaidoyer et l'activisme reflètent et soutiennent des avancées telles que le thème 2025 de l'Union africaine : « Justice pour les africains et les personnes d'ascendance africaine par le biais des réparations ».⁵

Alors que nous concluons la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine 2015-2024, il est important de reconnaître et de renforcer l'autonomie des personnes d'ascendance africaine, d'accélérer la justice pour les héritages du passé et de faciliter les voies de leur développement. Le groupe de travail continue de plaider en faveur d'une deuxième décennie 2025-2034 pour les personnes d'ascendance africaine, fondée sur les principes de la déclaration et du programme d'action de Durban, qui sera adoptée par les États membres et promulguée dans chaque pays et au cours de laquelle les gouvernements investiront politiquement, techniquement et financièrement dans les personnes d'ascendance africaine, et protégeront, respecteront et réaliseront leurs droits de l'homme.

Le Groupe de travail réitère son engagement et son soutien à la rédaction en cours de la déclaration des Nations unies sur la promotion et le plein respect des droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine.

³ Comité spécial de la décolonisation, [Territoires non autonomes](#).

⁴ Rapport du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine, [A/HRC/54/67 : Autonomisation économique des personnes d'ascendance africaine](#).

⁵ [Assembly/AU/Dec.884\(XXXVII\), Decision on Building a United Front to Advance the Cause of Justice and the Payment of Reparations to Africans \(in Implementation of the Assembly Decision Assembly/AU/Dec.847\(XXXVI\)\)](#), 37th Ordinary Session of the Assembly of the Union, 17-18 February 2024.

Le Groupe de travail fait écho à la déclaration conjointe des experts de l'ONU du 29 août 2024 appelant à l'inclusion des personnes d'ascendance africaine dans tous les cadres de développement⁶ et, à cet égard, souligne l'importance de ses Directives Opérationnelles sur l'inclusion des personnes d'ascendance africaine dans le Programme 2030.⁷

Un avenir viable pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine repose sur la justice raciale qui éradique le racisme structurel, institutionnel et systémique et l'afrophobie, y compris dans la numérisation et l'IA, la justice réparatrice qui répond aux torts historiques, et la justice environnementale qui protège l'avenir des générations à venir.

FIN

Le [Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine](#) a été créé en 2002 par la résolution 2002/68 de la Commission des droits de l'homme (en tant que procédure spéciale). Le Groupe de travail est composé de cinq experts indépendants : **Barbara G. Reynolds (Chair), Bina D'Costa, Dominique Day, Catherine Namakula et Miriam Ekiudoko.**

Pour plus d'informations et pour les demandes des médias, veuillez contacter Amock Alikuleti (amock.alikuleti@un.org), Spécialiste des droits de l'homme.

Pour toute requête des médias relative à d'autres experts indépendants des Nations Unies, veuillez contacter Maya Derouaz (maya.derouaz@un.org) ou Dharisha Indraguptha (dharisha.indraguptha@un.org).

⁶ Statement by UN experts, [Time for decisive action against racism and racial discrimination: UN experts](#), 29 August 2024.

⁷ [Operational Guidelines on inclusion of People of African Descent in the 2030 agenda \(ohchr.org\)](#)